

Le Mouvement de la Paix

Projet
triennal
2014/2017



*Pour le droit humain à la paix,
passons aux actes !*



Sommaire

■ *Projet Triennal 2014 -2017 du Mouvement de la Paix*

-) La culture de paix et de la non-violence : une référence et un outil pour faire face aux défis (démographie, faim, conflits...) et aux sources de conflits du monde actuel P.3/12
-) Un mouvement pour la construction de la paix et l'émergence d'une culture de la paix par le rassemblement dans l'action P.13/15
-) Vers des modalités concrètes et opérationnelles P.16/19
-) Notes P.20/21

■ *Annexes*

« Deux annexes sont partie intégrantes du plan triennal :

-) Annexe 1: projet de loi alternative pour une sécurité humaine basée sur le développement d'une culture de la paix et de la non violence (sur la base de nos exigences) ... P.22/32
-) Annexe 2 Projet de création d'une Mission interministérielle pour une culture de la paix et de la non Violence» P.32/33

■ *Le Mouvement de la Paix en images* P.34/35

Projet Triennal 2014 -2017 du Mouvement de la Paix



Préambule

Le Mouvement de la Paix a développé plus de 65 ans d'actions pour la paix !

Un redoublement de nos efforts est nécessaire aujourd'hui, pour que dans la dynamique collective, le préambule de l'UNESCO devienne réalité : « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix »

100 ans après la première Guerre mondiale, nos pas, emboîtés dans ceux des pacifistes d'hier et d'aujourd'hui, de Jean Jaurès à Malala Yousafzaï, en passant par Bertha Von Suttner et Nelson Mandela, à la recherche des convergences les plus larges autour des valeurs universelles, doivent nous conduire de 2015 à 2017 tous ensemble dans l'action pour la conquête « du droit humain à la paix ».

Pourtant la voie de la paix fédératrice n'est pas toujours évidente, dans un contexte mondial belliqueux entretenu par les grandes puissances, où les maîtres mots sont « lutte contre le terrorisme » « austérité » « compétitivité » « croissance » « discrimination »...

Cela donne prétexte à de multiples interventions armées, en des lieux de conflits trouvant leur source dans les politiques d'austérité envers les peuples, sur fonds de commerce des armes et de trafics nauséabonds, qui laissent libre cours aux guerriers de tous poils, brisant ainsi les aspirations sociales et démocratiques.

Pour autant, les pacifistes restent inlassablement à la recherche de cheminements émancipateurs permettant de vivre ensemble, dans la diversité, et de protéger notre unique planète que le réchauffement climatique soumet à de nouvelles menaces, dangereuses pour la paix.

1) La culture de paix et de la non-violence : une référence et un outil pour faire face aux défis (démographie, faim, conflits...) et aux sources de conflits du monde actuel.

A. Entre dangers et potentialités : une situation du monde ambivalente

Les problèmes qu'affronte l'humanité sont graves et inquiétants : conflits sans fin, prolifération des armes, y compris nucléaires, atteintes à l'environnement, réchauffement climatique, mauvaise gestion des ressources vitales, malnutrition et épidémies. Cependant, jamais l'humanité n'a autant qu'aujourd'hui disposé de capacités et de moyens pour résoudre ces problèmes et créer les conditions pour que chaque être humain puisse vivre en paix et en sécurité (sécurité physique, sociale, médicale, nutritive et environnementale) c'est-à-dire la « sécurité humaine » définie par l'ONU.



La logique financière et spéculative qui caractérise la mondialisation néolibérale des économies accentue la fracture entre riches et pauvres, au sein des sociétés et entre les pays, et met en concurrence les peuples et les individus. La recherche du profit maximum et la volonté des puissants de s'accaparer les terres et les richesses de la planète, dans une logique impérialiste, entretiennent un fonctionnement conflictuel plutôt que coopératif et basé sur le droit. Elles alimentent les inégalités de développement, la course aux armements et le commerce des armes. Elles imposent à de nombreux peuples des régressions sociales et humaines

intolérables et condamnent des populations entières à l'exil.

Cette grave crise économique et financière, mais aussi morale et politique, entraîne une déstabilisation mondiale, dangereuse pour la paix. Elle s'accompagne de plus, d'une remise en question des institutions internationales et des textes qui les fondent, ainsi que d'une volonté de remilitarisation des relations internationales, sous la pression de certains gouvernements dont ceux engagés dans l'OTAN. Fort heureusement la dissolution de cette organisation militaire et guerrière, qui joue un rôle particulièrement négatif pour la paix, devient un objectif majeur des mouvements de paix au plan international.

Force est de constater que les interventions militaires et les guerres ne contribuent qu'à déconstruire les sociétés civiles et à provoquer la mort, les destructions, les désastres, l'instabilité. Elles amènent de nouvelles guerres sans apporter aucune solution. Elles aggravent tous les problèmes. Afghanistan, Irak, Libye, Ukraine, Syrie, Palestine, RDC, RCA, etc, **la guerre est toujours un échec**. Les populations civiles qui ne demandent qu'à vivre en paix en sont les principales victimes.

La guerre conduit au chaos et enfante des monstruosité. Pourtant elle s'étend dangereusement, contribuant au sentiment largement partagé que le monde n'est plus en paix mais engagé dans une guerre multipolaire qui n'ose pas dire son nom. N'ayant pas mis en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir les guerres, les principales puissances qui dominent le monde aux plans politiques, économiques, financiers et militaires font souvent appel à la force pour suppléer à l'absence de politiques de prévention axées sur la recherche de la paix par la satisfaction des droits humains. Cela se traduit notamment par une augmentation phénoménale des dépenses militaires mondiales. Évaluées à 962 milliards de dollars en 1998, elles ont atteint 1750 milliards de dollars en 2013 (Source SIPRI) (1372 milliards d'euros). En France, les budgets consacrés à la défense et au militaire sont toujours aussi élevés, atteignant 41 milliards d'euros en 2014 (y inclus les pensions) (52 milliards de dollars). L'implication des organismes publics de recherche et des universités dans la militarisation est croissante et ces crédits ne sont pas comptabilisés



dans les budgets militaires mais au titre de la recherche universitaire. L'implication de l'industrie française dans le secteur militaire est toujours considérée comme un axe stratégique déterminant notamment pour le commerce extérieur. En France les OPérations EXtérieures (OPEX), budgétisées à 450 millions d'euros, s'élèvent déjà à 1,163 milliards d'euros au 30 septembre 2014. Cela représente des centaines de millions d'euros ponctionnés sur l'ensemble des ministères et donc indisponibles pour les besoins de la population.

Sous le qualificatif d'opérations extérieures, et sous le couvert de discours humanitaires les gouvernements français successifs ont engagé notre pays dans des guerres en Afghanistan, en Libye, au Mali. Ces guerres évitables ont causé d'énormes dommages. Elles ont écarté les peuples des pays concernés de tous les moyens de résoudre eux-mêmes leurs situations. La pression des opinions publiques a heureusement empêché un engagement en Syrie en septembre 2013 et accéléré le désengagement d'Afghanistan. Cependant, le gouvernement français a quasiment été sourd aux protestations contre les bombardements de Gaza et est intervenu de manière inadmissible pour forcer l'Ukraine à choisir l'Union Européenne contre la Russie.

Cette logique de guerre qui prévaut dans un certain nombre de pays dont la France contribue à des politiques dangereuses et ruineuses. Elle conduit à la prolifération des armements, des armes légères aux armes lourdes. Elle est un obstacle à la sécurité globale et à l'élimination de l'armement nucléaire, lequel met à chaque instant la planète en danger et structure des rapports de puissance qui empêchent le développement de mesures de confiance et d'une culture de la paix. Cette logique pour la France a été renforcée par le retour dans le commandement militaire de l'OTAN en 2009 dont l'emprise de domination (600 Bases militaires hors des USA) risque d'entraîner le pays dans un conflit majeur. La multiplication des conflits à laquelle on assiste dans la dernière période peut nous conduire à une guerre multipolaire version nouvelle d'un conflit mondialisé susceptible de faire régresser dangereusement l'humanité. Le prix payé par les peuples est si lourd qu'il contraint à l'exil des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui n'auraient jamais souhaité quitter leur pays. Les cadavres rejetés sur les côtes méditerranéennes sont la conséquence de ces conflits et de la guerre économique que les grandes puissances et les multinationales se mènent.

Au regard des éléments qui précèdent et du rôle que devraient jouer les Nations Unies pour la paix il est atterrant que le budget des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix, ne soit que de 6,7 milliards de dollars en 2013 (5,25 milliards d'euros). L'Unesco est également en grande difficulté pour mener ses missions si utiles pour la paix en raison des sanctions financières imposées par Israël et les USA à cet organisme, suite de sa décision d'admettre la Palestine en son sein. Au plan national

des secteurs essentiels pour cultiver le vivre ensemble tels que les budgets consacrés à la culture , à la citoyenneté, à la jeunesse sont la portion congrue du budget de l'État sans parler de la construction de la paix et du développement d'une culture de la paix qui ne bénéficient d'aucune structure dédiée ni d'aucun budget directement affecté.

Dans ce contexte, les engagements pris par les chefs d'État en l'An 2000 et réaffirmés en 2005 pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) destinés à réduire de moitié la pauvreté dans le monde, ne sont pas tenus. Pourtant ce sont là des objectifs nécessaires pour construire la paix au plan international. Toutes les 10 secondes, un enfant meurt de la faim. Même si le pourcentage d'affamés a diminué, les 842 millions d'affamés de 2013 constituent une situation inacceptable et dangereuse pour la paix, d'autant que les mécanismes économiques actuels poussent à ce que certains appellent « la guerre alimentaire ». Cette situation qui plonge plus d'un milliard d'habitants de la planète dans l'extrême pauvreté, est un facteur majeur d'insécurité sociale, de violences et de conflits armés. En effet, le sous-développement, la misère, le chômage, les injustices, le manque de démocratie, l'analphabétisme, l'obscurantisme constituent le terreau d'où surgissent les haines et les affrontements qui mettent en cause la sécurité et la stabilité des populations ; d'autant que les estimations sérieuses des évolutions démographiques prévoient que la population mondiale passera très probablement de 7 milliards d'habitants en 2011 à 9,7 milliards en 2050. Certains agronomes tirent la sonnette d'alarme sur les capacités de l'humanité à se nourrir sans mise place de nouveaux modèles de production permettant en particulier aux peuples d'assurer leur souveraineté et sécurité alimentaires.

Enfin, le réchauffement climatique, qui conduit à l'extension des déserts, au tarissement des nappes phréatiques, à une élévation du niveau de la mer n'a rien de naturel. Il est pour une part le résultat d'un système productiviste marqué notamment par des conduites cupides et des pratiques irresponsables de non-respect de la nature. Il risque d'aggraver la situation avec notamment une nouvelle augmentation du nombre d'affamés et de conduire à de nouveaux conflits et de nouvelles guerres. Le monde doit faire face à une nouvelle catégorie de réfugiés : les « réfugiés climatiques ». Les pacifistes du sous-continent indien expriment de fortes craintes face à ce phénomène.



B. Des résultats malgré tout encourageants pour le droit de l'homme à la paix



Pourtant des facteurs d'espoirs existent. De grandes parties du monde ne connaissent pas de conflits armés. Le nombre de victimes dues à la guerre diminue même si les nouvelles formes de guerre frappent d'abord les populations civiles. Des États qui se sont livrés à des guerres effroyables, comme la France et l'Allemagne, entretiennent aujourd'hui des relations pacifiques et amicales. Le continent sud-américain connaît des évolutions intéressantes.

Chaque jour apporte de nouvelles connaissances qui devraient permettre de rendre la compréhension du monde et l'action raisonnée et pacifique plus probables. La circulation accrue des personnes à travers le monde pour des raisons professionnelles ou touristiques, la réduction des frontières physiques

permise par les technologies modernes, et le mélange des cultures, font que la civilisation humaine est de moins en moins monolithique et de plus en plus diversifiée. C'est un facteur positif en termes de culture de paix et de coopération. Ces différences représentent une richesse, mais également un défi puisqu'il faut trouver des moyens pour renforcer l'empathie, la compréhension et le respect de nos différences et faire que les échanges en particulier migratoires s'effectuent sur un mode volontaire et non par la contrainte des guerres ou de l'inégal développement des sociétés et des États.

Grâce aux luttes et à l'intervention des peuples, des résultats ont été obtenus ces dernières décennies en matière de droit international et dans le domaine du droit humain à la paix comme l'atteste l'adoption de nombreuses résolutions positives des Nations Unies. C'est le cas de la résolution concernant le droit des peuples à la Paix et de la résolution relative au programme pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence à l'instigation de l'Unesco. Récemment l'obtention par la Palestine du statut d'État observateur à l'ONU et d'État membre de l'Unesco est un signe positif tout comme sa reconnaissance par un nombre croissant d'États. Plus récemment encore l'attribution du prix Nobel de la paix à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (Oiac), montre que le comité Nobel partage l'aspiration des peuples à l'élimination des armes de destruction massive dont font partie les armes nucléaires.

En matière de désarmement nucléaire, des avancées ont été obtenues : TNP, Zones exemptes d'armes nucléaires, Traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT), position de la Cour internationale de justice de La Haye déclarant que: « la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et

ségalement aux principes et règles du droit humanitaire ». Depuis la dernière conférence d'examen du TNP à New York en 2010, une nouvelle dynamique est engagée à travers la constitution d'une vaste alliance internationale fondée sur l'approche humanitaire (ONG dont la Croix Rouge internationale, institutions internationales dont l'ONU, 155 États, Organisations syndicales mondiales, réseaux mondiaux d'élus et de

5% des dépenses mondiales d'armement pendant 10 ans (840 milliards de \$) suffiraient, selon l'Onu, pour résoudre les principaux problèmes de l'humanité (alimentation en eau, éradications des principales maladies, analphabétisme, faim ...)



parlementaires) pour un traité international d'élimination des armes nucléaires. Ce sont là des succès pour les forces de paix et des points d'appui pour exiger, avec encore plus de force, des puissances nucléaires, qu'elles abandonnent la modernisation de leurs arsenaux et s'engagent réellement dans un processus de désarmement comme le stipule l'article 6 du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et le recommande la dernière conférence d'examen du TNP.

Il devient chaque jour plus évident que les partisans de l'élimination des armes nucléaires constituent **l'immense majorité tant au niveau des peuples que des États**. Il existe donc une contradiction fondamentale entre d'une part les aspirations des peuples et de la majorité des États et d'autre part les décisions prises par le groupe des États dotés de l'arme nucléaire. C'est l'action nationale et internationale des opinions publiques, en particulier dans les pays dotés de l'arme nucléaire qui doit permettre d'avancer dans la voie de l'abolition de toutes les armes de destruction massive. Le développement de la Campagne internationale pour abolir l'arme nucléaire (ICAN) est de ce point de vue essentiel et stratégique. Les différents réseaux (ICAN, maires pour la paix, parlementaires pour la paix, etc) sont en effet des outils indispensables pour gagner l'élimination de toutes les armes de destruction massive comme contribution au désarmement général. Face à ce mouvement majoritaire la poursuite des modernisations des arsenaux nucléaires par les puissances nucléaires dont la France doit être stoppée au plus vite.

La participation de la France au processus international d'interdiction et d'abolition de l'arme atomique est un objectif majeur des pacifistes.

La conférence visant à faire du Moyen Orient une zone sans armes nucléaires doit se tenir sans tarder.



C. La transition pacifiste : la culture de la Paix pour changer de logique

Il est indispensable de changer de logique pour construire la paix en s'appuyant sur les solutions alternatives existantes.

De fait, la Paix et le développement dans la justice sont des défis à relever qui impliquent la remise en cause des choix actuels des institutions financières, économiques et politiques internationales (FMI, Banque mondiale, BCE, OMC, etc), de leurs relais nationaux et des réseaux internationaux des plus puissants (G8, G20...). L'ensemble de ce dispositif vise à gouverner le monde sans concertation avec les autres États, ni avec les Nations Unies.

C'est pourquoi le Mouvement de la Paix demande que les institutions financières internationales (FMI, OMC, Banque Mondiale) soient mises en conformité avec les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et que la France y fasse prévaloir les principes de l'économie sociale et solidaire. Dans cet esprit la France doit refuser de s'engager dans le traité transatlantique, dit TAFTA.



De nombreuses voix s'élèvent pour replacer les Nations Unies au centre de la vie internationale, tout en demandant la démocratisation de son fonctionnement en particulier pour le conseil de sécurité.

Vivre en paix est une exigence et un principe positif des rapports humains fondés sur la libre coopération de tous pour le bien commun. Une paix durable est la condition de l'exercice de tous les droits et devoirs de l'être humain. Pour prévenir ou régler les conflits, et maintenir la paix, le dialogue et les efforts politiques doivent prévaloir sur tous les recours à la violence et aux agressions pouvant aller jusqu'à la force armée. La prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix sont indissociables du développement économique et social pour tous, de la justice, de l'égalité des droits, de la démocratie.

C'est pourquoi il convient de mettre en œuvre dans toutes leurs dimensions les résolutions des Nations Unies (résolutions des Nations Unies A/RES/52/13: culture de la paix et A/53/243 : Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix), appelant à la construction de la paix mondiale par la promotion de la Culture de la Paix et de la non-violence définie par les Nations Unies comme : « l'ensemble des valeurs, des attitudes et des comportements qui traduisent le respect de la vie, de la personne humaine et de sa dignité, de tous les droits de l'homme, le rejet de la violence sous toutes ses formes, et l'attachement aux principes de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance et de compréhension tant entre les peuples qu'entre les groupes et les individus. »

En contradiction avec ces exigences et principes, en France la restructuration en profondeur de l'armée et de l'outil de défense telle qu'elle a été réalisée au cours des dernières décennies pose des problèmes graves. Cette transformation ne s'est pas inscrite dans un processus de désarmement et de construction de la paix, mais dans un processus de militarisation des relations internationales. Elle privilégie les stratégies interventionnistes et la privatisation des industries de l'armement, plaçant encore plus ces fabrications sous la loi du profit et de la rentabilité financière. L'industrie française de l'armement connaît un boom : en 2013, les commandes militaires françaises ont augmenté de 43 %, avec une vente totale d'armes chiffrée à 6,8 milliards d'euros. Le Ministère de la Défense se félicite : l'année 2012 a été bonne pour le secteur de l'armement, l'année 2013 encore meilleure, celle de 2014 s'annonce très prometteuse.

De manière très « pragmatique », le Ministère souligne que cette hausse des exportations est dopée par « un contexte international très instable, notamment au Moyen-Orient », alimentée par les « conflits armés à Gaza et en Syrie, la flambée des tensions en Irak, en Libye ».



Les dépenses militaires du Moyen-Orient ont explosé ces deux dernières années. De 30 % et 40 % des commandes françaises viennent des pays du Golfe. Les principaux clients en 2013 sont l'Arabie Saoudite (2 milliard d'Euros) et le Maroc (600 millions). On retrouve juste derrière les Émirats arabes unis et le Qatar. On sait que l'Arabie saoudite, les pays du Golfe financent les terroristes islamistes que nous prétendons combattre avec nos bombes. Le climat de terreur entretenu permet d'armer tous les combattants en lice, de fournir tous les États de la région en matériels de guerre multifonction.

Les trois États du Golfe cités jouent un rôle-clé dans la déstabilisation de la région, en plus d'être des régimes dictatoriaux parmi les plus répressifs au monde, niant tout droit humain, légalisant l'esclavage, ou la peine de mort. Et pendant ce temps, depuis trois ans, le cours de l'action Dassault à la Bourse de Paris a grimpé de 61 %, celui de Thalès de 70 %, celui de Safran de 118 % ! Ainsi se développe un marché des armes pouvant toucher au domaine nucléaire.

D'autres choix sont possibles, sans briser les hommes et casser les outils industriels mais en faisant d'eux les fers de lance d'une politique de reconquête industrielle pour répondre aux multiples besoins qui se font jour en France et dans le monde. Lutter pour la paix, la coopération et le désarmement dans le monde suppose d'affirmer dans le même temps une autre conception de la sécurité du pays, non basée sur les rapports de force militaires. La sécurité de notre pays et du monde doit être basée sur l'intervention des peuples, de leurs organisations représentatives, syndicales et associatives et ce dans le cadre de politiques économiques et sociales axées sur les besoins humains et adaptées à ces objectifs. Ainsi grâce à une répartition équitable des ressources et des richesses, des coopérations économiques, sociales et culturelles peuvent être mises en œuvre. Ces coopérations favoriseraient le développement, la création d'emplois ainsi que la solidarité et la compréhension entre les peuples et donc la paix.

Ce sont ces exigences économiques, sociales, culturelles et environnementales que nous souhaitons voir mises en œuvre. C'est pourquoi notre rejet de la loi de programmation militaire proposée pour les années 2014 à 2019 va de pair avec la proposition d'une loi de programmation en faveur d'une sécurité humaine basée sur la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence et incluant la réaffirmation de nos principales exigences. Cette loi inclurait la proposition de création d'un outil institutionnel prenant la forme d'une mission interministérielle pour la paix. La mission serait dotée de moyens conséquents financés par le transfert d'1% des crédits inscrits dans la loi de programmation militaire (hors pensions) ou par le transfert des crédits consacrés aux armes nucléaires (à discuter dans la discussion du congrès), les réductions de crédits ne devant cependant pas affecter les pensions.

La rédaction en cours d'un livre blanc pour une culture de la paix, co-élaboré avec nos partenaires est une contribution à la mise en œuvre de ces exigences. Nous souhaitons construire, défendre et faire connaître ensemble ce rapport mais aussi proposer ensemble les actions nécessaires pour obtenir sa mise en œuvre.

D. Réactiver et réactualiser la mise en œuvre de nos campagnes d'opinion nationales et le renforcement du Mouvement de la Paix.

Face aux obstacles auxquels nous sommes confrontés et en particulier face au poids du complexe militaro-industriel qui tire profit de la culture de guerre et domine les principaux médias - lesquels diffusent des idées qui alimentent les peurs, la xénophobie, le repli sur soi et le renoncement à l'action le congrès du Mouvement de la Paix décide de poursuivre et de développer de grandes campagnes nationales.



Nous devons relancer avec force, conviction et dynamisme toutes ces campagnes (après analyse des causes des succès et des échecs) afin de rassembler de larges pans de notre société dans des actions visibles construites avec tous nos partenaires sur l'ensemble du territoire national pour :

- la diminution des dépenses d'armement au profit de la satisfaction des besoins humains
- l'interdiction et l'abolition de l'arme atomique, le désarmement et l'interdiction des armes à uranium appauvri
- la souveraineté des peuples et notamment la reconnaissance Internationale d'un État de Palestine et d'un État sahraoui
- les luttes du peuple Kurde autour de ses revendications d'autonomie prenant en compte les spécificités des quatre pays
- l'éducation à la culture de paix et la promotion de la Journée Internationale de la Paix
- les actions pour la justice et le respect des droits humains
- le contrôle de la production et l'interdiction du commerce de toutes les armes, y compris les armes légères, et des salons des armements (ce qui implique la suppression des paradis fiscaux),
- la sortie complète de la France de l'OTAN et la dissolution de l'OTAN
- la revalorisation du rôle des Nations Unies et de ses agences notamment l'Unesco par le respect de la Charte et de ses principes y compris dans le fonctionnement de l'ONU
- la fermeture de toutes les bases militaires à l'étranger



Pour mener ces campagnes nous devons poursuivre et développer au niveau requis la campagne de renforcement du Mouvement de la Paix. Ce renforcement constitue une des conditions de l'élargissement du mouvement d'opinion en faveur de la paix dans notre pays. Nous devons obtenir cet élargissement à travers la multiplication des actions locales et nationales et de mise en œuvre de nos campagnes. C'est dans l'action et par la diversité des individus que se construit et se renforce notre mouvement. Dans le même temps nous devons multiplier les contacts et les rencontres avec un nombre croissant de partenaires afin d'accroître le cercle des organisations avec lesquelles nous co-construisons nos actions.

D'ores et déjà nous devons contribuer à la réussite des deux campagnes prioritaires (et parfois transversales avec d'autres campagnes) que nous avons décidées avec d'autres à savoir :

- la campagne mondiale pour un traité d'interdiction des armes nucléaires en particulier dans le cadre de la campagne Ican.
- une campagne générale et visible pour la paix, contre la guerre, avec la mise en œuvre de marches pour la paix rassemblant tous ceux qui refusent la guerre et veulent des politiques qui se fixent comme objectif la prévention des conflits, la construction de la paix et l'émergence d'une civilisation de paix.

Toutes ces campagnes et l'explicitation de leurs objectifs, nous souhaitons les conduire avec le plus grand nombre de partenaires possibles. C'est pourquoi nous proposons de manière ouverte à tous nos partenaires habituels et à tous les « artisans de paix » d'écrire ensemble un livre blanc pour la paix et la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence.

Notre congrès de Toulouse, sur la base des analyses qui précèdent et de celles faites au cours des congrès précédents a choisi d'axer notre réflexion sur la définition d'objectifs d'action, de structuration et de modalités d'action de nature à développer un mouvement de paix, d'éducation populaire et de transformation sociale orienté vers la mise en mouvement des différentes composantes populaires de l'opinion publique à la hauteur des exigences qu'impliquent une situation internationale dangereuse.



2) *Un mouvement pour la construction de la paix et l'émergence d'une culture de la paix par le rassemblement dans l'action.*

Le **Mouvement de la Paix** a vocation d'être en même temps qu'un mouvement pour la paix, un mouvement d'éducation populaire et de transformation sociale. Présent sur l'ensemble du territoire national, enraciné dans toutes les composantes de la société dans la diversité générationnelle, sociale et philosophique. Il conduit également ses actions au travers de partenariats, locaux, régionaux et/ou nationaux, tant avec la société civile qu'avec les institutions. Au service de tous ceux qui à travers des actions depuis le quartier et la commune



jusqu'au monde veulent prendre leur part à la construction de la paix à travers la mise en œuvre de la culture de la paix telle que définie par les résolutions des Nations Unies et par les principes contenus dans la charte des Nations Unies.

A. Un mouvement travaillant à son rajeunissement

Le Mouvement de la Paix, comme la plupart des mouvements sociaux aujourd'hui a du mal à intégrer de façon durable une jeunesse qui pourtant montre son dynamisme et sa créativité dans de nombreux domaines. Le travail au coude à coude de l'ensemble des générations est absolument nécessaire pour une action efficace, durable et visible et pour faciliter l'information et la prise de responsabilité des jeunes. Pour atteindre cet objectif il est indispensable de se mettre en situation de s'adresser directement, volontairement et massivement aux jeunes ; en leur montrant que les portes du Mouvement de la Paix sont largement ouvertes et que leur participation est nécessaire pour une communication renouvelée et attrayante ainsi qu'un enrichissement de nos modes d'action. Cela passe par des preuves de confiance, notamment en termes de responsabilités.

B. Un mouvement reconstruisant sa présence sur l'ensemble du territoire national à travers un maillage de comités, de collectifs et de correspondants de paix

Nous avons la responsabilité et nous sommes en situation de restaurer la confiance en montrant que « les partisans de la paix » constituent l'immense majorité de l'humanité et que cette opinion publique doit se donner les moyens d'être entendue à travers par exemple la création de comités de paix. La connaissance du droit international est un levier pour convaincre chaque personne du pouvoir citoyen qu'elle peut avoir dans l'action et ce depuis le quartier jusqu'à la planète. C'est une nécessité pour notre Mouvement de contribuer à restaurer et convaincre chaque personne du pouvoir qu'elle peut avoir en tant que citoyen-ne dans l'action et ce du quartier à la planète afin de montrer à travers l'action, en valorisant et mutualisant les expériences réussies, l'efficacité d'une citoyenneté active qui pèse sur les décisions dans le domaine de la paix.

C. Un mouvement pour l'action, visible, qui va à la rencontre des gens et rassemble autour d'actions pour construire la paix.

Il ne peut y avoir de résultats sans actions, cette évidence doit être beaucoup plus présente et partagée, tant dans les instances d'animation nationale que dans chaque comité.

D. Un mouvement qui se donne les moyens de mieux comprendre les causes des conflits afin de mieux intervenir pour leur prévention



La pertinence de nos expressions ne peut se faire uniquement à partir des fondements idéologiques portés par la culture de la paix mais aussi nécessairement sur une connaissance la meilleure possible du monde dans lequel nous vivons et des grandes problématiques en matière de guerre et de paix. Cela passe en premier lieu par un travail collectif et un effort important de réflexion et d'appropriation individuelle et collective des problématiques liées à la paix, la guerre et sur les conflits en cours ou émergents. Cela passe aussi par le recours à des ressources et une expertise citoyenne que nous avons à co-construire avec nos partenaires au sens large.

E. Un mouvement d'éducation populaire s'engageant résolument dans le domaine de l'éducation à la paix et à la culture de la paix et de la non-violence.

Si les grands problèmes auxquels nous devons faire face sont bien cernés, si les objectifs sont relativement bien identifiés y compris au plan international à travers par exemple les résolutions des Nations Unies pour le développement d'une culture de la paix, il n'en reste pas moins que la force et la puissance des moyens de communication au service de la culture de la guerre jouent un rôle néfaste que nous ne pouvons contrebalancer que par la mise en œuvre d'une politique d'éducation populaire ambitieuse et une communication plus offensive.

F. Une dimension internationale revendiquée tant pour nos objectifs que pour nos modalités d'action

Le Mouvement de la Paix, créé par des résistants, est né en 1948 dans un mouvement d'opinion international d'opposition aux guerres. Ce mouvement était porté par les peuples suite aux 2 guerres mondiales, à la déportation et aux génocides (arménien, juif, tzigane) et aux bombardements atomiques sur Hiroshima et Nagasaki.

Albert Camus qui fut membre du conseil national du Mouvement de la Paix disait ainsi le 8 Août 1945 : *« Devant les perspectives terrifiantes qui s'ouvrent à l'humanité, nous apercevons encore mieux que la paix est le seul combat qui vaille d'être mené. Ce n'est pas une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison ».*

Il a pris une part active aux mouvements contre les guerres coloniales.

Le Mouvement de la Paix est aussi né de l'analyse et de la conviction que la paix et les institutions internationales qui agissent pour la paix ont besoin du soutien de la société civile. Ce soutien est particulièrement nécessaire pour que les principes fondateurs du droit international affirmés en particulier par la Charte des Nations Unies soient réellement et concrètement mis en œuvre. Le « **Nous les peuples des Nations Unies** » a été au cœur de notre légitimité et a forgé ce qui est aujourd'hui notre responsabilité éminente : l'animation de la diplomatie civile. Ces mêmes institutions multiplient aujourd'hui les espaces de dialogues et de concertation avec l'appui d'un certain nombre d'États. Le Mouvement de la Paix a nécessairement besoin de se doter des moyens et des méthodes qui lui permettront d'investir ce champ de l'action internationale en toute légitimité.

G. Un mouvement qui contribue à organiser la citoyenneté gouvernante dans le domaine de la paix et selon des modalités de coopération, de dynamique partenariale et de solidarité.

C'est à travers des actions en commun avec les autres sous les formes les plus diverses que nous serons mieux reconnus pour ce que nous sommes et c'est aussi un moyen d'être à l'écoute de la société afin de partir des préoccupations de nos concitoyens là où ils sont et à partir de ce qu'ils vivent.

Ce souci de rapprochement avec les autres marque déjà de manière forte notre volonté d'ouverture à la diversité politique, religieuse, philosophique. Cependant dans un monde où les individus sont incités à être plus des spectateurs que des acteurs des efforts doivent être faits de notre part pour lever les obstacles institutionnels et sociologiques existant. Le tissage de liens y compris individuels et surtout le « travail ensemble » sont de nature à faire tomber certains murs ou incompréhension vis-à-vis de nous. Dans ce contexte il convient de développer la « culture du pour » et de montrer qu'à travers la culture de la paix nous invitons les gens à travailler pour construire des alternatives afin de mettre en œuvre la transition pacifique qui vise à faire passer notre société d'une logique de guerre à une logique de paix, du droit de la force à la force du droit, d'un système autoritaire porteur de violences à un système de coopération respectueux des besoins sociaux et environnementaux.

La stratégie du mouvement reste l'implication majeure de l'opinion publique. A cet égard le mouvement doit favoriser et organiser l'action citoyenne de pression sur les instances gouvernementales, pour qu'elles respectent le droit international défini par la Charte des Nations Unies et qu'elles contribuent par leur présence à l'ONU à faire respecter la Charte par tous les États du monde.



3) *Vers des modalités concrètes et opérationnelles*

Les retours d'expérience ainsi que la réflexion collective conduite à ce jour permettent de proposer au mouvement et à ses comités de renforcer leur influence en explorant, en expérimentant, en consolidant des pratiques et projets pour concrétiser ses orientations

A. Un mouvement travaillant à son rajeunissement.

Pour atteindre cet objectif le congrès 2014 souligne l'intérêt de :



- se doter d'un « projet jeunes pluriannuel » pouvant intégrer des partenariats avec les collectivités locales et d'autres organisations comme par exemple les organisations syndicales, fédération des maisons de jeunes et de la culture, FJT...
- adapter nos actions pour permette aux jeunes de s'y insérer et de s'en emparer. Réinventer des modes d'action (cercles, die-in, manifestations artistiques, flash-mob...)
- proposer dans les quartiers des actions de proximité (ateliers paroles, ciné proximité, art et paix...), proposant des ouvertures enrichissantes pour les jeunes
- avancer dans la construction de partenariats avec l'ensemble des structures éducatives et d'éducation populaire orientée vers la jeunesse et en liaison avec les institutions qu'elles soient des collectivités locales ou les directions départementales et régionales en charge de la jeunesse.
- assurer une présence active, visible et originale à travers des formes d'action particulièrement orientées jeunes dans tous les grands festivals de musique et de théâtre (La Rochelle, Vieilles charrues, Printemps de Bourges, Festival du bout du monde, Festival d'Avignon, Rendez-vous de l'Histoire, etc)
- associer le dynamisme des jeunes et l'expérience des plus anciens car la diversité des âges et des pratiques est un atout et une carte majeure à jouer. Cela passe aussi par le « faire confiance » et suppose de leur laisser de la place.

B. Un mouvement reconstruisant sa présence sur l'ensemble du territoire national à travers un maillage de comités, de collectifs et de correspondants de paix.

Pour atteindre cet objectif le congrès 2014 souligne l'intérêt de :

- favoriser la constitution de comités du Mouvement de la Paix dès que trois ou quatre personnes qui partagent nos orientations existent dans un territoire donné
- reconstruire systématiquement et de manière volontariste la présence du Mouvement à travers l'existence d'au moins un comité dans toutes les grandes villes universitaires de France et en premier lieu dans toutes les « capitales » régionales
- envisager la création de comités du Mouvement de la Paix dans les entreprises, les universités ; les établissements d'enseignement de recherche et les structures d'éducation populaire, les administrations
- faciliter l'engagement de chacun dans la vie des comités à travers des modes de travail basés sur l'entraide et la mutualisation en particulier au plan régional à travers la mise en œuvre de collectifs régionaux du Mouvement de la Paix. Cette mutualisation devrait nous permettre la construction d'actions plus ambitieuses au niveau des régions par la mise en commun des moyens et des énergies.
- développer l'aide à l'activité et au développement des comités

C. Un mouvement pour l'action, visible, qui va à la rencontre des gens et rassemble autour d'actions pour construire la paix.

Pour atteindre cet objectif le congrès 2014 souligne l'intérêt de :

- tendre vers la mise en place dans chaque comité d'un plan de présence publique en fonction de ses moyens, de sa taille et des disponibilités des adhérents
- rencontrer régulièrement les médias et nos partenaires et assurer notre présence et notre expression dans les mouvements sociaux
- entretenir des relations régulières avec nos partenaires quelle qu'en soit la forme, (tête-à-tête, rencontre organisée, repas...) avec l'objectif de retisser du lien et de la compréhension entre nous
- recenser systématiquement dans le territoire de notre action la liste des partenaires qui rentrent dans le champ des 8 domaines d'actions de la culture de la paix en favorisant l'émergence à tous les niveaux de réseaux porteurs des préoccupations des gens et convergents vers la mise en œuvre de la culture de la paix
- avoir des points de rencontre même petits mais réguliers dans les lieux où il y a du public
- favoriser l'expression des gens et de leurs préoccupations à travers une communication participative (la paix c'est quoi pour vous ?, causeries populaires, cafés-citoyens, ciné de proximité etc) afin de mieux adapter notre communication et nos argumentaires et d'aider chacune et chacun à devenir des acteurs.
- organiser des assises nationales pour l'élimination de l'arme nucléaire et les 3D Désarmement/Développement/Démocratisation
- engager un débat éthique sur les conséquences de la fabrication des armes
- généraliser des initiatives du type « toute ma ville/commune cultive la paix »

D. Un mouvement qui se donne les moyens de mieux comprendre les causes des conflits afin de mieux intervenir pour leur prévention.

Pour atteindre cet objectif le congrès 2014 souligne l'intérêt de :

- faire un recensement systématique des compétences existantes dans les comités
- construire des groupes de travail et des commissions à partir du recensement susvisé et ouvrir ceux-ci à des compétences externes convergentes
- développer et rebâtir notre partenariat avec l'IDRP (institut de recherche pour la paix)
- produire des rapports publiés au titre des éditions Planète Paix
- favoriser le développement de forum des comités sur des bases régionales permettant des économies en termes de coûts et une plus grande participation des militants en complément des forums nationaux
- mettre en place des séminaires de travail avec nos ressources et avec d'autres associations ou organisations travaillant sur des secteurs géographiques et/ou thématiques qui nous intéressent (LDH, MRAP, AFPS, CCFD, Afaspa, France Amérique Latine, Attac, Survie, revues d'économie et ou de géopolitique etc)
- faire un recensement des laboratoires de recherche universitaire travaillant sur les questions qui nous préoccupent et nouer avec eux des relations de confiance
- mettre en place d'un réseau de scientifiques et d'intellectuels pour étoffer nos analyses



E. Un mouvement d'éducation populaire s'engageant résolument dans le domaine de l'éducation à la paix et à la culture de la paix.

Pour atteindre cet objectif le congrès 2014 souligne l'intérêt de :

- engager une politique de formation de formateurs au sein du Mouvement de la Paix
- obtenir dans toutes les académies notre reconnaissance comme mouvement complémentaire de l'éducation
- agir pour inscrire dans les programmes scolaires l'enseignement de la Charte des Nations Unies.
- engager des discussions avec tous les courants de pensée existant en France dont les différentes religions en vue d'un dialogue constructif
- concevoir des outils de formation en s'appuyant sur les compétences et les expériences des comités
- proposer des unités de valeur et/ou des conférences intégrées aux cursus en partenariat avec les universités et les structures éducatives ; (la culture de paix et des 8 domaines, la charte des nations unies, le pacte des droits économiques, sociaux et culturels...)
- intervenir dans le cadre de la formation des enseignants, des éducateurs, des animateurs
- engager des discussions avec les fédérations nationales de MJC, de FJT, ligue de l'enseignement, ..., mais aussi avec le réseau des cinémas d'art et d'essai afin d'aller vers la conclusion de conventions de partenariat nationales ou régionales ou locales permettant un travail conjoint dans le domaine de l'éducation populaire pour la paix
- se donner les moyens d'intervenir dans la formation des fonctionnaires territoriaux mais aussi des associations d'élus
- mettre en place des formations communes avec les organisations syndicales permettant à des salariés de pouvoir participer sur leur temps de travail à des sessions de formation sur les questions de la paix et des relations internationales ; (décliner la place et le sens possibles de la culture de paix dans l'entreprise ; construire des outils pour parer l'argument de « l'emploi », travailler sur l'idée de la reconversion avec les partenaires, éducation à la culture de la paix...)
- faire un recensement des outils dont nous disposons et qui peuvent être mis à disposition des structures éducatives (expositions, films, etc) constituer un centre de ressources au service de l'action pour la paix
 - ↳ développer des relations organisées avec les organisations et réseaux qui travaillent déjà sur ce thème (école de la paix, éducation la paix et la non-violence, IDRP, CDRPC, Grip, etc)
 - ↳ élaborer une bibliographie thématique des ouvrages, revues, articles films
 - ↳ réaliser nationalement une revue de presse mensuelle ou bimensuelle permettant aux comités d'être mieux informés des débats en cours et donc d'être mieux à même de mener le débat d'idées autour d'eux
- développer tous les outils de communication du mouvement, augmenter leur diffusion en particulier pour Planète Paix, réaliser des films vidéo et organiser la montée en charge de la TV mouvement de la paix et d'une Web-radio
- développer des actions de formation à la communication non-violente



F. Une dimension internationale revendiquée tant pour nos objectifs que pour nos modalités d'action.

Pour atteindre cet objectif le congrès 2014 souligne l'intérêt de :

- bien recaler nos actions sur les principes de la charte des Nations Unies et du droit international pour tout ce qui concerne la prévention et résolution pacifique des conflits et en particulier par la promotion des articles 2, 2-4 et 26 de la charte des Nations Unies
- agir pour remettre l'économie dans des logiques conformes à la charte des Nations Unies et faire connaître et vulgariser le pacte des droits sociaux, économiques et culturels ainsi que l'ensemble des droits humains dont la promotion est assurée par les Nations unies
- construire un tissu de relations internationales permettant de mieux comprendre la marche du monde à partir de relations internationales décentralisées. Ce réseau pourrait, au-delà des nécessaires constructions initiées au plan national, se construire en s'appuyant sur les comités de paix qui sont encouragés à avoir des relations internationales directes en fonction de l'histoire et de la spécificité du lieu où se trouve le comité mais aussi de leurs envies et compétences internes.
- travailler au plan international à relancer une dynamique mondiale à travers des initiatives de nature à surmonter les divisions et le morcellement du mouvement pacifiste ; participer activement à l'organisation internationale telle que le Bureau International de la Paix et dynamiser en France les campagnes internationales mises en place ; réfléchir à des initiatives comme un « Parlement mondial des citoyens pour la paix ».
- développer des actions de niveau international au niveau des régions pour donner à voir dans l'action de proximité l'existence des réseaux au plan international. Cela permettra de montrer aux citoyens l'efficacité de l'action individuelle au plan local dans la mesure où elle s'inscrit dans des réseaux mondiaux. Ce type d'initiative peut permettre de combattre le fatalisme et aider à l'émergence d'une dynamique jeune forte.
- S'inscrire activement dans les collectifs dont l'objectif est l'abolition de l'arme nucléaire



G. Un mouvement qui contribue à organiser la citoyenneté gouvernante dans le domaine de la paix selon des modalités de coopérations, de dynamique partenariale et de solidarité.

Pour atteindre cet objectif le congrès 2014 souligne l'intérêt :

- d'agir pour la connaissance des textes internationaux, les leviers du droit international et une éducation à la citoyenneté internationale mettre en valeur la complémentarité existant dans les engagements internationaux entre désarmement, développement et démocratisation
- d'impliquer les milieux populaires dans l'action
- de participer aux forums alternatifs
- de contribuer à restaurer, convaincre du pouvoir citoyen de chacun du quartier à la planète ; vulgariser et faire partager le constat que nous sommes la majorité
- d'être capable de mobiliser autour d'actions citoyennes pour le désarmement nucléaire, la réduction des dépenses militaires, contre le commerce des armes...
- d'agir ensemble pour construire le livre blanc de la culture de paix

Ensemble en marche pour la paix !



Notes





Annexe 1: projet de loi alternative pour une sécurité humaine basée sur le développement d'une culture de la paix et de la non violence (sur la base de nos exigences)

Annexe 1 au rapport d'orientation 2014 du mouvement de la paix :Nos raisons de rejeter la loi de programmation militaire et de proposer une loi alternative pour une sécurité humaine basée sur le développement d'une culture de la paix et de la non-violence

■ **A - Une loi de programmation militaire qui soumet la France à l'Otan et favorise la militarisation des relations internationales**

Or la loi de programmation militaire ne nous propose qu'une réponse simpliste et dépassée qui n'aborde pas la question de la construction politique de la paix. Cette loi n'est pas porteuse d'une visée humaniste. Comme les lois précédentes elle n'apporte en effet qu'une réponse militaire voire militariste dangereuse car favorisant l'accroissement des dépenses d'armement (deuxième budget de notre pays) et la militarisation des relations internationales.

Elle ne comporte aucune mesure visant à diminuer le commerce des armes qui a connu une expansion de 27 % au cours de l'année dernière en France.

Elle place l'industrie militaire au cœur de notre économie en indiquant : « la défense est conçue comme un facteur de compétitivité pour l'ensemble de l'économie », alors qu'il y a tant à faire pour reconstruire un outil industriel au service des besoins humains et de l'emploi pour que notre pays ne soit pas dépendant économiquement. Ce faisant en misant sur les exportations d'armement elle favorise un commerce des armes dangereux pour la sécurité du monde. Plusieurs études montrent que des investissements dans le secteur civil sont beaucoup plus productifs en termes de création d'emplois que les investissements dans le domaine militaire. Il y a tant à faire dans ce domaine comme le montre le projet de destruction du potentiel que représente Alcatel-Lucent France. Au moment où l'on parle d'indépendance nationale il est triste de constater que c'est tout le portefeuille de brevets acquis par des dizaine d'années de travail des ingénieurs et chercheurs du service public (CNET, CNRS et universités) qui ont été vendus au détriment de l'indépendance nationale de la France et de l'emploi dans notre pays. Pourtant ce sont là des secteurs d'avenir ; on fabrique des bombes atomiques mais on laisse l'industrie française être détruite sur l'autel du profit.

▶ **A. 1. Une politique de puissance qui tourne le dos aux Nations Unies**

Cette loi de programmation militaire est fondée sur l'affirmation d'une volonté de puissance militaire de la France au plan international associée à une politique de projection de nos forces. Outre la volonté exprimée de pouvoir intervenir en premier, jusqu'à engager la France seule, hors du cadre des Nations Unies, nous relevons aussi avec effarement cette proposition d'être en mesure de « se projeter en profondeur » sur trois théâtres d'intervention distincts pour des opérations de crise majeure et ce, avec des effectifs de 6000 à 7000 hommes. Il s'agit là de la mise en œuvre d'une politique interventionniste contraire au droit international.

La politique proposée s'appuie par ailleurs sur un rôle accru de l'OTAN, ce qui ne peut que contribuer à fragiliser les outils de prévention de la guerre et de construction de la paix et en particulier le système des Nations Unies (charte et organisation) dont le rôle est à peine abordé. Elle tourne en effet le dos au droit international et met en œuvre ce que proposait le livre blanc de la défense qui disait expressément : « Notre stratégie de défense et de sécurité nationale ne se conçoit pas en dehors du cadre de l'Alliance Atlantique et de notre engagement dans l'Union européenne ». Exit les Nations Unies !

Il n'est envisagé aucune mesure permettant de favoriser une dynamique de désarmement en particulier au plan du désarmement nucléaire. Au contraire la loi prévoit 23 milliards pour la dissuasion nucléaire dont : la poursuite de l'adaptation des SNLE au missile M51 ; la construction de nouveaux missiles M51 - 2 ; la mise en œuvre des essais nucléaires en laboratoire à travers le laser mégajoule ; des crédits pour le

renouvellement des quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération SNLE-NG. Elle prévoit en outre une mesure extrêmement dangereuse pour la sécurité du monde par la mise en alerte, en permanence de la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire.

Cette politique viole nos engagements internationaux tels qu'ils découlent de la charte des Nations Unies et du TNP en particulier de son article 6.

Elle renforce l'intégration de la France au sein de l'OTAN au détriment d'un engagement positif et constructif avec l'ONU. Elle entérine, maintient et conforte nos bases militaires à l'étranger. Elle propose une augmentation très importante de la cyber-sécurité qui pourrait se comprendre si elle n'était pas liée :

- à la mise en œuvre de politiques de projection dangereuses en particulier à travers l'utilisation évoquée des drones ;
- au renforcement des moyens de guidage des missiles M 51 dont le triste épisode de l'explosion d'un M 51 au large de Crozon vient rappeler les risques de catastrophes car le risque zéro n'existe pas ;
- potentiellement à la préparation des efforts à venir pour la mise en place du bouclier antimissiles (pour lequel le Président de la République semble avoir donné son accord au sommet de l'OTAN à Chicago en 2013),

➤ A 2 .D'autres propositions possibles

En fait cette loi ne comporte aucune mesure ambitieuse en termes d'initiatives pour la paix et pour la démilitarisation des relations internationales. Elle ne répond pas aux enjeux de la situation internationale et en définitive à l'aspiration de sécurité et de paix portée par le peuple français.

Pour toutes ces raisons nous sommes amenés à formuler des propositions concrètes pour ce qui pourrait être « une loi de programmation en faveur de la paix et d'une sécurité internationale humaine fondée sur la promotion d'une culture de la paix » qui contribuerait à positionner la France au plan international de manière originale et positive en répondant aux préoccupations du peuple français et des peuples du monde sur ces questions.

Cette proposition s'accompagne de la proposition de mise en place d'un outil opérationnel pour la mise en place d'une telle politique, à savoir la création d'une mission interministérielle pour la paix.

■ B - Une proposition de loi de programmation en faveur de la paix et d'une sécurité internationale humaine fondée sur la promotion d'une culture de la paix et de la non- violence

Cette proposition est construite autour de 4 axes mobilisateurs pour

B1. la prévention et la résolution pacifique des conflits

B2. le désarmement et la fin du commerce des armes

B3. le renforcement du multilatéralisme et des Nations unies

B4. S'attaquer aux causes des violences et des guerres par le développement tous azimuts d'une culture de la paix et de la non-violence

➤ B1- Pour la prévention et la résolution pacifique des conflits

• Pour une France et une Europe actives en faveur de solutions de paix dans les conflits

La politique de la France doit respecter **les principes de la Charte de l'ONU**. Comme l'indique le Parlement Européen dans un vœu adopté en septembre 2005, la résolution des conflits et la promotion d'une sécurité humaine passent par « un engagement en faveur d'une ONU forte, rappelant qu'un multilatéralisme authentique constitue l'outil le plus approprié pour relever les défis, résoudre les problèmes et éloigner les menaces auxquelles la communauté internationale est confrontée ». Aussi, l'ONU qui a un budget pour la paix égal à 1% des dépenses mondiales d'armement doit avoir **des moyens à la hauteur des enjeux**.

Toute intervention militaire étrangère doit être sous mandat et contrôle de l'ONU. En conformité avec le droit international et les Résolutions de l'ONU conformes à sa Charte, la France ne doit participer à des contingents d'interposition et de maintien de la paix que sous mandat et commandement ONU.

La France doit passer, en Afrique, de la pratique néocoloniale de la France-Afrique à des relations de partenariat à égalité et de **coopérations mutuellement avantageuses**. Cela passe par l'abandon des bases militaires, des interventions de soutien à des dictatures et des blocages des évolutions démocratiques, parfois sous couvert de conventions d'assistance.

Elle doit évacuer toutes ses bases militaires situées hors du territoire national. Au sein de l'UE et à ses frontières, il faut valoriser tout pas vers la consolidation de la paix exiger l'évacuation des troupes turques de Chypre, le **démantèlement des bases militaires étrangères dans l'UE et la dissolution** des pactes militaires hérités de la guerre froide comme l'**OTAN**.

Le droit d'autodétermination des peuples, les libertés fondamentales des populations et des personnes sont à défendre sans complaisances envers les pouvoirs qui y portent atteinte que ce soit pour les peuples tchéchène, tibétain, kurde ou au Sahara Occidental. Il faut **que cesse la privatisation des armées**, le recours à des mercenaires sous-traitants dans les conflits, toutes choses qui alimentent la guerre, laquelle devient en tant que telle une marchandise obéissant aux lois du marché. La France doit soutenir le travail de la Commission spéciale de l'ONU créée pour combattre cette évolution néfaste.

Pour contribuer à résoudre la crise avec l'Iran, nous demandons que, conformément aux conclusions de la dernière conférence du TNP, les puissances nucléaires s'engagent dans la mise en œuvre effective d'une **interdiction multilatérale et concertée des armes nucléaires** et réunissent la commission prévue pour mettre en place au Moyen et Proche-Orient une Zone exempte d'armes nucléaires.

• **Pour une France et une Europe actives pour une paix juste et durable au Moyen-Orient**

La France et l'Europe doivent contribuer à créer les conditions d'un nouveau **dialogue international** et régional, entre l'Europe et le Moyen-Orient, fondé sur la négociation, le respect des cultures, du **droit international** et des droits humains, les coopérations et **l'aide au développement**.

Les bases étrangères dont celle d'Abou Dabhi doivent être fermées.

Une zone dénucléarisée doit être créée dans tout le Moyen et le Proche Orient. La France et l'Union européenne doivent agir pour que la conférence, prévue sur cette question lors de la conférence de révision du TNP de 2010, se tienne et qu'elle permette d'avancer vers le démantèlement de toutes les armes nucléaires dans cette région et le respect de la non-prolifération nucléaire sous le contrôle de l'AIEA.

L'Europe et la France doivent s'engager à :

- soutenir les forces démocratiques et pacifiques de la société civile dans tous les pays de la région, encourager la participation des femmes aux processus de paix et de construction d'États de droit, démocratiques et laïques.
- participer à la reconstruction des zones dévastées par la guerre et au développement des pays les plus pauvres sous l'égide de l'ONU.

Au Proche Orient, la France agira seule et avec l'Europe :

- pour faire aboutir la reconnaissance pleine et entière de l'État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem Est comme capitale, en tant que membre à part entière de l'ONU. La France doit être le 9^{ème} pays du Conseil de Sécurité, qui reconnaisse l'État de Palestine, afin d'obtenir la majorité rendant le veto des États-Unis contraire à la Charte de l'ONU.
- pour l'application du droit international et des résolutions de l'ONU concernant le démantèlement

du mur, le droit au retour des réfugiés, la fin de la colonisation et la levée du blocus de Gaza.

- pour la libération de tous les prisonniers politiques.
- pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël et le marquage des produits issus des colonies parmi des mesures sanctionnant le refus de respecter les résolutions de l'ONU.
- pour le soutien à la résistance populaire non-violente en Palestine et aux forces de paix en Israël.

Les territoires occupés par Israël au Liban et en Syrie doivent être restitués dans le cadre d'un règlement global d'une sécurité collective dans la région.

► **B2. Pour le désarmement et la fin du commerce des armes**

• *Pour une France et une Europe actives en faveur de l'abolition des armes nucléaires*

Le désarmement nucléaire est une question de survie de l'espèce humaine et de préservation de la planète. Toute frappe nucléaire est un crime contre l'humanité, moralement insoutenable à cause des conséquences humaines catastrophiques car elle vise les populations civiles. Les armes nucléaires sont dangereuses, coûteuses économiquement et inutiles militairement.

L'abolition des armes nucléaires est **une obligation du droit international** au travers de l'article 6 du TNP et des principes essentiels du droit humanitaire international (Convention de Genève).

Cette obligation a été rappelée par le Tribunal International de la Haye le 8 Juillet 1996 à l'unanimité des 14 juges : « Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi jusqu'à leur conclusion, des négociations pour le désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et effectif ».

Dans ce contexte, la France et la Communauté internationale doivent s'engager sans tarder dans la réalisation de ce qu'ils ont signé, la mise en œuvre effective du désarmement nucléaire.

Les armes nucléaires étant illégales, comme le précise la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU en 1961, l'heure n'est pas aux débats idéologiques mais à la mise en œuvre du droit international.

L'histoire montre que les États possédant des milliers de bombes atomiques restent vulnérables face aux attentats terroristes. La France et l'Europe doivent prendre l'initiative pour l'adoption d'une **Convention d'élimination et/ou d'un Traité d'interdiction** des armes nucléaires. Déjà 145 pays sont favorables à la mise en œuvre d'une telle Convention. Le modèle de Convention proposé par le Costa Rica et la Malaisie à l'Assemblée générale de l'ONU peut être une base de négociation.

Cet engagement n'exclura pas des mesures exemplaires telles que la levée immédiate de l'état d'alerte et l'arrêt de tout programme de modernisation, tel que le programme M51.

La France agira pour traduire en actions concrètes les résultats et recommandations de la Conférence du TNP 2010 :

- avancer vers une Convention d'élimination de l'arme nucléaire.
- la mise en œuvre d'une Conférence pour la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen- Orient,
- réaffirmer l'importance cruciale de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. En effet, de telles zones recouvrent déjà la moitié Sud de la planète.
- Être un État participatif et déterminant lors de la prochaine conférence de Mexico sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires pour défendre l'interdiction de l'arme nucléaire.

La France et l'Europe s'engageront dans la mise en œuvre de nouvelles orientations pour la paix et la sécurité du monde, en **s'opposant à la militarisation des relations internationales et en s'attaquant aux racines des maux de ce monde** : l'injustice, la pauvreté, les atteintes aux droits humains et sociaux, et en **développant des mécanismes de sécurité collective**.

Des crédits seront consacrés au désarmement nucléaire, à la promotion de tous les droits humains et à l'émergence progressive d'une culture de la paix, **s'opposant aux logiques actuelles de domination et de guerre**.

• **Pour une France et une Europe actives pour la réduction des dépenses militaires, l'interdiction du commerce des armes et la reconversion des industries d'armement**

Il faut **réorienter les budgets militaires vers le développement**. Les maux de l'humanité ne peuvent être combattus par les armes, ils en sont au contraire aggravés. C'est d'un avenir de paix, de justice et de développement dont nous avons tous besoin.

Cette sécurité humaine implique qu'on ne détourne pas d'immenses moyens vers la destruction. Il convient de geler les crédits destinés aux nouveaux programmes d'armement et de mettre en débat une réduction importante de l'ordre de 50% des budgets militaires dans les dix ans à venir.

Les armes ne sont pas des marchandises comme les autres. La France, ses entreprises et leurs salariés ont bien d'autres atouts à offrir au monde que des armes. La France participera aux initiatives pour interdire toutes les armes de destruction massive, les mines anti-personnel, les armes à sous munitions, les armes à uranium appauvri.

Elle agira pour la limitation et le contrôle strict du transfert des armements en vue de son interdiction complète. Elle s'oppose aux Salons de l'armement et fermera en particulier le Salon bisannuel EuroSatory.

La France doit ratifier tous les traités et protocoles d'interdiction existants et agira pour de nouveaux traités pour les armes non encore concernées telles que les armes à uranium appauvri ou plus particulièrement l'arme nucléaire.

L'accumulation des armements de toutes générations est telle que cela crée un nouveau besoin social et économique : une industrie du désarmement, du démantèlement, de la reconversion civile, sera développée.

Reconversion, diversification, création d'activités pour des productions pacifiques, les possibilités sont multiples pour diminuer la production d'armes, la reconvertir avec la contribution des salariés et avancer vers le désarmement.

► **B3. Pour le renforcement du multilatéralisme et des Nations Unies**

• **Pour une France et une Europe actives en faveur d'une organisation des Nations Unies plus démocratique et plus efficace.**

La France agira pour l'élargissement des champs de compétence et **l'accroissement des moyens de l'ONU**. Pour permettre à l'ONU de mener une véritable politique de développement, il faut mettre l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale au service **des objectifs de la Charte et de ceux du Millénaire pour le Développement** et les réintégrer dans le système institutionnel de l'ONU.

Pour permettre à l'ONU d'agir plus efficacement, il faut créer des instances de médiation et accroître la capacité d'initiative du Secrétaire Général pour faire appliquer les résolutions. Pour trouver de nouveaux moyens pour l'ONU, les ventes d'armement et les mouvements spéculatifs des capitaux pourraient être taxés.

Pour un meilleur **fonctionnement, plus démocratique, des instances de l'ONU**, il faut rééquilibrer le poids respectif du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale en faveur de cette dernière, élargir le Conseil de Sécurité à davantage de membres et limiter l'usage du droit de « veto » par les cinq membres permanents en les liant à la défense des principes de la Charte selon son article 24-2. Il faut en outre assurer la transparence des débats et **revaloriser le Conseil Economique et Social de l'ONU**.

Le renforcement du droit international a progressé mais les instances juridiques existantes sont insuffisantes pour faire respecter le droit, notamment en matière économique, financière, sociale et environnementale. La création de la **Cour Pénale Internationale** va dans le bon sens mais cette **institution doit être réellement universelle et égalitaire**.

L'ouverture de l'ONU aux ONG et à la société civile, dans ses institutions, doit exister de manière plus permanente et permettre de développer leurs possibilités d'intervention et d'alerte. Un partenariat institutionnalisé permettrait de remplir des missions de surveillance et d'alerte en matière de maintien de la paix, de droits humains, d'écologie et de préservation de la planète et de sa diversité.

• **Pour une France active en faveur d'une Europe sociale et pacifique, œuvrant pour le désarmement, la solidarité entre les peuples et le respect du droit international.**

La France et l'Europe doivent rejeter la guerre comme instrument de résolution des conflits internationaux et reconnaissent, comme le réaffirme l'Appel final de la Conférence Internationale de St-Jacques de Compostelle en Décembre 2010, **le droit à la Paix comme un droit fondamental** qu'il faut inscrire dans les textes internationaux, européens et nationaux.

Il convient de promouvoir les structures pan-européennes de sécurité entre tous les pays de l'Europe géographique, comme le Conseil de l'Europe et l'OSCE qui doit revenir aux principes de sécurité collective et mutuelle en Europe et au rôle qui lui est imparti par l'Acte Final d'Helsinki de 1975.

L'Union Européenne doit permettre en son sein **des politiques publiques ambitieuses** avec une politique fiscale et monétaire au service de l'emploi, de la protection sociale, des avancées démocratiques et du développement des services publics.

La place des ONG, du mouvement syndical, de la société civile, des réseaux et forums du mouvement social doit être reconnue et respectée. L'Union Européenne doit contribuer à la réforme démocratique de l'ONU et des institutions internationales dans le sens d'une meilleure **prise en compte des peuples, des ONG et de la société civile**. Elle doit agir, en liaison avec l'ONU, dans le respect de sa Charte, pour la résolution pacifique des conflits, la fin des guerres, leur prévention, l'aide et la protection pour les populations réfugiées ou sinistrées.

La Politique Européenne de **Sécurité et de Défense** doit être placée **sous contrôle démocratique**, en toute indépendance des USA et de l'OTAN. La France et l'Europe doivent œuvrer à la dissolution de l'OTAN. La France doit s'en retirer dès maintenant. Aucune base étrangère ne doit demeurer sur le sol européen.

L'Europe doit œuvrer à la pleine application du TNP et s'engager sur la voie du désarmement nucléaire général et contrôlé en se déclarant notamment zone dénucléarisée.

Les corps armés éventuellement constitués pour la propre Union Européenne, doivent dépendre du **contrôle des Assemblées européennes et nationales** des pays engagés. Ils devraient être conçus pour être mis au service de l'ONU, dans le cadre d'un mandat explicite de son Assemblée Générale, et sous son commandement, pour l'accomplissement de ses résolutions, dans le respect de sa Charte.

► **B4. S'attaquer aux causes des violences et des guerres par le développement tous azimuts d'une culture de la paix et de la non-violence**

- *Pour une France et une Europe actives pour la promotion de tous les droits humains et la lutte contre les discriminations et les exclusions*

La **satisfaction des besoins humains** actuels et futurs est la base fondamentale pour un monde de paix et le droit à la paix est une exigence à défendre.

Le Maire d'Hiroshima, lors de la révision du TNP en mai 2005 à New York, devant les Maires et les élus, disait « Au-delà de l'élimination des armes nucléaires qui est notre objectif à court terme, je rêve que chacun puisse se lever le matin en sachant qu'il a un travail, qu'il peut se soigner... ».

Donner à chacun la possibilité d'affirmer ce qu'il est, ce qu'il représente, ce à quoi il aspire, est fondamental et ainsi assurer **la liberté de conscience** dans le strict respect des règles de **la laïcité**.

Il convient de veiller à l'application stricte de la loi du 5 juillet 2010 concernant **les violences faites aux femmes**, et de garantir la sécurité des personnes et des biens en s'attaquant aux causes de l'insécurité : inégalités, chômage, discriminations, pauvreté, violences, en particulier les violences faites aux femmes et aux plus faibles.

Pour ce faire, des mesures doivent être prises pour assurer, pour tous et toutes, la satisfaction des droits au travail, au logement, à l'éducation, à la santé, à la citoyenneté, du droit de vivre librement et non sous la contrainte.

Cette satisfaction des besoins humains permettra de voir l'Autre comme partenaire de la communauté humaine et non comme Ennemi. Elle obligera les États à avoir des politiques de partenariat et non la mise en œuvre de politiques de domination économique, financière, militaire, culturelle. Il nous faut lutter contre toute atteinte à **la liberté d'expression** et toute mainmise de l'État et des puissances financières sur **les médias**.

Il faut aussi assurer le respect des droits des immigrés, des travailleurs immigrés retraités, de ceux qui sont des anciens combattants pour la perception de leur retraite, la régularisation des « sans-papiers », le droit de vivre en famille, la simplification de l'accès à l'emploi et à la nationalité française.

Il faut assurer le respect du **droit à la libre circulation** des femmes et des hommes avec la suppression des visas intra européens, et sur la base de la réciprocité avec les pays extérieurs.

Ainsi, pourra émerger **une conscience citoyenne de solidarité internationale** pour aider les échanges entre les peuples, et en particulier entre les jeunes.

- *Pour une France active en faveur d'une mondialisation respectueuse des êtres humains et de la planète*

Une autre mondialisation doit se développer par des coopérations bi et multilatérales. Les échanges, avec d'autres pays ou avec des entreprises, doivent se faire sur des bases justes, équilibrées et démocratiquement définies. L'OMC doit devenir le garant de cette justice et de cet équilibre, dans le respect des droits sociaux. Sa politique doit être définie et contrôlée par l'Assemblée Générale de l'ONU, ainsi que celles du FMI et de la Banque Mondiale.

Les débats des Forums Sociaux Mondiaux et continentaux illustrent bien cette aspiration. Les gouvernements doivent prendre en compte leurs conclusions. Il faut, sans délai, annuler la dette des

pays pauvres et garantir la stabilité des cours des matières premières au niveau correspondant à leur coût réel. Les pays riches doivent honorer leurs engagements de consacrer 0,7% de leur PIB au développement et augmenter progressivement ce pourcentage. Il faut favoriser **la coopération équitable bi et multilatérale, mutuellement avantageuse**, du niveau local à l'international.

Les droits économiques, sociaux et culturels doivent être respectés. Des politiques de prix équitables, rémunérant les matières premières, les productions, les biens et les services, doivent préserver les productions locales, sauvegarder la diversité biologique, végétale et culturelle. La France et les autres pays de l'Union Européenne ne doivent pas s'incliner devant les agences de notation et doivent reconquérir leur souveraineté de politique économique, monétaire et financière dans le cadre d'une coopération internationale et des instances de l'ONU.

La France doit être active sur les grands problèmes posés à la survie de notre planète, lors des grandes conférences onusiennes : Conférence annuelle sur le climat (COP), Conférence mondiale sur l'eau, Conférences sur l'environnement, sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, sur le suivi du TNP.

• **Pour une France et une Europe exemplaires en matière d'immigration et de droit d'asile**

L'exemplarité passe par la régularisation de la présence des immigrés dans notre pays, par le droit au séjour, le droit de travailler, de vivre en famille, de scolariser leurs enfants. Les étudiants étrangers doivent être considérés comme une chance pour le rayonnement de la France et leur apport éventuel à son économie.

Le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour les résidents étrangers non communautaires doit exister dans les mêmes conditions que pour les ressortissants des pays de l'Union Européenne. L'accès à la nationalité française doit être facilité pour ceux qui y aspirent ainsi qu'à leurs enfants.

Les dispositions doivent être prises par les collectivités locales et par l'État pour mettre en place une aide effective à l'acquisition de la pratique de la langue française.

Dans l'Union Européenne, la citoyenneté de résidence doit être établie pour les ressortissants des pays tiers et leurs droits sociaux, reconnus. Les situations administratives doivent être régularisées pour tous les « sans-papiers ».

L'annulation de la dette des pays pauvres est nécessaire au profit de leurs besoins sociaux, sanitaires, éducatifs et de développement.

L'interdiction du commerce des armes contribuerait fortement à réduire les conflits et à s'orienter vers les coopérations pacifiques et réciproquement bénéfiques.

La solidarité internationale, les échanges entre les peuples, et en particulier les jeunes, doivent devenir le mode normal de relations entre les pays, se considérant non comme de possibles ennemis mais comme des partenaires.

La population immigrée ou réfugiée dans notre pays a depuis longtemps, tout au long de l'Histoire, prouvé dans sa grande masse, sa contribution économique, démographique, intellectuelle, artistique, humaine et solidaire à la vie, au développement et à la défense de la France et des valeurs républicaines. Leur présence, leur exemple, leurs liens avec leurs pays et culture d'origine contribuent au rayonnement international de la France.

Cette population n'est **pas un problème mais un atout** dès lors que la République se comporte à son égard dans le respect des droits humains, sociaux, économiques et culturels qui lui permet une intégration, une insertion réussies dans la société de notre pays.

• **Pour une France et une Europe actives en faveur de la justice sociale, de la participation démocratique, des services publics et de la protection sociale**

Sans justice sociale, sans démocratie et sans développement des droits sociaux, culturels et citoyens, il ne peut y avoir de paix durable. Et cela à tous les niveaux de la société, locale, régionale, nationale et internationale.

La santé, l'emploi, le logement et l'éducation sont des priorités pour l'avenir au même titre que les grands équipements collectifs comme ceux de l'énergie, des transports, de l'eau, etc. Les services publics sont l'outil et le garant que ces priorités sont bien respectées.

Pour se développer, les femmes, les hommes et les enfants doivent se voir garantir la **satisfaction de leurs besoins de base, fondamentaux**, c'est à dire la nourriture, le logement, la santé, l'éducation... Ce n'est qu'à cette condition que les aspirations intellectuelles et culturelles peuvent s'épanouir et que pourront être évités les rivalités et les conflits nés de la misère.

Comme l'indiquent les huit thèmes de la culture de la paix et de la non-violence, la démocratie tant représentative que participative, la citoyenneté, les droits fondamentaux pour toutes les populations y compris les émigrés, doivent s'intégrer dans l'organisation d'une ville, d'une région, d'un pays et d'une planète. Ils permettent de mener une vie humaine digne et en paix.

• **Pour une France et une Europe actives en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence**

La non-violence et la Paix comme culture commune entre les citoyens et les peuples de la Planète sont une priorité sociale urgente. La Paix n'est pas un objectif lointain à atteindre. C'est un processus permanent de construction, dès maintenant, d'un avenir commun.

La Culture de Paix, par le respect des autres, le dialogue permanent et la satisfaction des besoins sociaux, culturels et environnementaux, est le moyen de construire une planète débarrassée des guerres.

Cela passe par une conception de la **sécurité basée sur la dignité humaine, la justice et les droits**. Dans le monde globalisé contemporain, il est illusoire de percevoir sa propre sécurité au détriment de celle des autres, tant au niveau de l'individu, d'un groupe ou d'un État. La situation est telle que nous serons tous en sécurité ou nous serons tous en insécurité.

Cela passe par un développement du multilatéralisme sans domination et une réorientation des sommes colossales consacrées aux budgets militaires.

Une urgence mondiale pour cette Culture de la Paix et de la non-violence nous est posée dans laquelle chaque individu, groupe, État ou Institution doit assumer sa propre responsabilité.

Le Droit à la Paix doit être considéré -- et inscrit dans les textes institutionnels-- comme un Droit humain fondamental.

En France, la création d'une **structure interministérielle pour une Culture de la Paix et de la non-violence** est nécessaire, dotée de moyens conséquents et associant les ONG concernées, ayant pour mission de veiller au développement de cette culture dans toute la société et en particulier au sein de l'Éducation et des médias.

• **Pour une France et une Europe actives en matière d'éducation à la paix et à la non-violence**

L'introduction dans le système éducatif, de la Maternelle au Supérieur, de l'éducation à la paix et à la non-violence avec l'approfondissement des huit domaines conçus par l'ONU, doit être décidée.

Elle comporte des dimensions de savoirs à enseigner, de savoir-faire à pratiquer, de savoir-être et de savoir-communiquer, à partager.

Les programmes officiels, les cursus, les manuels et les méthodes pédagogiques intégreront cette éducation.

L'introduction de cet enseignement dans **la formation initiale et continue des personnels enseignants**, des équipes éducatives sera effective. Une formation à la médiation et à la gestion des conflits doit être dispensée et accessible à tous dans chaque établissement.

Les initiatives pédagogiques engagées dans le cadre de l'éducation à la paix et à la non-violence, l'implication dans la journée mondiale du 21 septembre ou dans les semaines dédiées aux domaines de cette éducation devront être encouragées.

La contribution des Associations d'Éducation Populaire, reconnues par le CNAJEP comme partenaires, sera encouragée dans le sens de former à cette culture de la paix et de la non-violence.

La création de chaires universitaires ONU et Unesco sur la Culture de la Paix ou sur la défense des droits humains, l'activité des clubs Unesco sont à promouvoir.

Le **21 Septembre, journée mondiale pour la Paix**, le 2 octobre, journée internationale de la non-violence et le 20 novembre, journée mondiale des Droits de l'Enfant, le 25 Mars, journée mondiale contre le racisme sont des occasions d'expression et d'actions éducatives dans tous les secteurs de la société.

La Déclaration Universelle des Droits Humains, la Charte de l'ONU sont des textes à étudier et à promouvoir dans tous les milieux à vocation ou à responsabilité éducative en particulier en direction de la jeunesse.



Annexe 2 : *Projet de création d'une Mission interministérielle pour une culture de la paix et de la non violence*

Annexe 2 au rapport d'orientation 2014 du mouvement de la paix

Création d'une mission interministérielle pour la promotion d'une culture de la paix de la non-violence.

UN OUTIL INSTITUTIONNEL POUR LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PAIX ET DE LA NON-VIOLENCE

- Un outil institutionnel pour une action cohérente et transversale
- Mise en œuvre des huit axes de la culture de la paix définis par les Nations Unies
 - Renforcer une culture de la paix par l'éducation
 - Promouvoir un développement économique et social durable
 - Promouvoir le respect de tous les droits humains
 - Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes
 - Favoriser la participation démocratique
 - Développer la compréhension, la tolérance et la solidarité
 - Soutenir la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances
 - Promouvoir la paix et la sécurité internationales

■ Un outil institutionnel pour une action cohérente et transversale

La construction de la paix s'articule sur une politique globale à travers des mesures économiques sociales et culturelles qui nécessitent une action de plusieurs ministères. C'est pourquoi il semble nécessaire que soit créé un outil institutionnel pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence. C'est le sens de la demande de la création d'une mission interministérielle.

Cette mission devrait être dotée de moyens humains conséquents et de moyens financiers qui pourraient provenir pour une large part de la diminution des dépenses consacrées actuellement à la modernisation des armes nucléaires.

Cette mission devrait avoir comme charte fondamentale d'action, la mise en œuvre d'une culture de la paix et de la non-violence que les Nations unies définissent comme « un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États » (résolutions des Nations Unies A/RES/52/13 : culture de la paix ; A/53/243 : Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix).

■ Mettre en œuvre les huit axes de la culture de la paix définis par les Nations Unies

1. Renforcer une culture de la paix par l'éducation

La révision des programmes d'enseignement doit permettre de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens d'une culture de la paix tels que la résolution pacifique des conflits, le dialogue, la recherche de consensus et la non-violence. Une telle approche éducative doit par ailleurs être dictée par sept autres objectifs dans divers domaines.

2. Promouvoir un développement économique et social durable

Par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette, l'autonomisation des femmes, des mesures spéciales pour les groupes aux besoins particuliers, la durabilité environnementale, ...

3. Promouvoir le respect de tous les droits humains

Les droits de l'homme et la culture de la paix sont complémentaires : lorsque la guerre et la violence prédominent, il est impossible d'assurer les droits de l'homme; de la même façon, sans droits de l'homme, sous toutes leurs formes, il ne peut exister de culture de la paix...

4. Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

Par la pleine participation des femmes dans la prise de décision économique, sociale et politique, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, par l'appui et l'aide aux femmes qui se retrouvent dans le besoin...

5. Favoriser la participation démocratique

Parmi les fondations indispensables à la réalisation et au maintien de la paix et de la sécurité figurent des principes, des pratiques et une participation démocratique dans tous les secteurs de la société, un gouvernement et une administration transparents, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent...

6. Développer la compréhension, la tolérance et la solidarité

Pour abolir les guerres et les conflits violents, il faut transcender et dépasser les images de l'ennemi par la compréhension, la tolérance et la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures. Apprendre de toutes nos différences par le dialogue et l'échange d'informations est un processus qui ne peut être qu'enrichissant...

7. Soutenir la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances

La liberté de l'information et de la communication et le partage de l'information et des connaissances sont indispensables pour une culture de la paix. En même temps, des mesures doivent être prises pour contrecarrer la promotion de la violence par les médias, y compris par les nouvelles technologies de l'information et de la communication...

8. Promouvoir la paix et la sécurité internationales

Les acquis de ces dernières années en matière de sécurité humaine et de désarmement - dont les traités concernant les armes nucléaires et le traité contre les mines anti-personnel - devraient nous encourager dans nos efforts en ce qui concerne, par exemple, la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires dans les situations de conflit, les initiatives visant à remédier aux problèmes qui surgissent après les conflits.

■ Conclusion

Cette mission interministérielle devrait avoir comme objectif principal de développer et de coordonner l'action publique de tous les ministères pour mettre en vie les huit axes de la culture de la paix définis par les Nations Unies.

Saint-Ouen, le 15 octobre 2013

Le Mouvement de la Paix en images







Le Mouvement de la Paix - La Maison de la Paix
9, rue Dulcie September - 93400 - Saint-Ouen
Tél. 01 40 12 09 12 - email : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org